

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2022

Affichage : 18/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET FINANCIERES  
SECRETARIAT DE DIRECTION**ARRÊTÉ GAAF/FIN 2022-04**Portant composition de la Commission administrative  
et technique du Service départemental d'incendie et  
de secours de Seine-et-Marne

La Présidente du Conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-31 et R.1424-18,

VU le Code de la sécurité intérieure, parties législative et réglementaire,

VU la loi n° 2019-286 du 8 avril 2019 relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours,

VU le décret n° 2019-1121 du 31 octobre 2019 relatif à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours,

VU le procès-verbal en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020 de la commission de recensement et de dépouillement des votes relative aux élections à la Commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, ainsi qu'au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires de Seine-et-Marne,

VU l'arrêté n° 2022-045 en date du 28 janvier 2022 portant cessation d'activité du Colonel Alain PIGNY, à compter du 26 janvier 2022,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté GAAF/FIN 2020.27 du 10 novembre 2020.

**Article 2 :** La composition de la Commission administrative et technique du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne est la suivante :

1 – Les membres de droit :

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, le directeur départemental adjoint, président ;
- Le médecin-chef du service de santé et de secours médical ou son représentant ;

2 – Les membres élus suivants :



Collèges	Titulaires	Suppléants
Officiers de sapeurs-pompiers professionnels	Capitaine PERROT Gilles Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> cl GIBERT Bruno	Capitaine KILLHERR Jérôme Lieutenant GILLAND Pascal
Officiers de sapeurs-pompiers volontaires	Lcl COTTEREAU Laurent Commandant DECHAUME Yvon	Commandant TAN Olivier
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers	Sergent-chef JAOUZE Saïd Adjudant-chef VIEIRA José Adjudant-chef BOULANGER Laurent	Sergent-chef ETTORI Vincent Sergent-chef ROUDAUT Jérôme Adjudant-chef BENOIST Sylvain
Sapeurs-pompiers volontaires non officiers	Adjudant-chef WIEREPANT Nicolas Sapeur 1 <sup>ère</sup> cl FAUCONNIER Alison Adjudant-chef DAGUET Lisiane	Adjudant-chef GASPARINI Franck Adjudant-chef SOULIER Lylian Sergent-chef BONNOT Daniel
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel	Monsieur HAMIDI Habib Madame MONTEIL Virginie	Madame OUDART Isabelle Monsieur DEVRIENDT Frédéric

**Article 2 :** La Présidente du Conseil d'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours.

**Article 3 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Melun, le **15 MARS 2022**

La Présidente du Conseil d'administration

**Isolme GARREAU**